

DEVENEZ UN DONATEUR ENGAGÉ POUR L'INCLUSION

Oui, Je contribue à l'ouverture du Café Joyeux de Montpellier et je fais un don d'un montant de :

♥ 150€

♥ 300€

♥ 500€

♥ Montant libre :€

VOTRE AVANTAGE FISCAL

IMPÔT SUR LE REVENU

66% de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20% du revenu imposable.

Si vous donnez
500€,
cela vous coûtera
170€.

Si vous donnez
1000€,
cela vous coûtera
340€.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

60% de votre don est déductible de votre impôt sur les sociétés, pris dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires hors taxes, ou de 20 000€.

Si vous donnez
1000€,
cela vous coûtera
400€.

Si vous donnez
3000€,
cela vous coûtera
1020€.

Votre chèque* de don est à adresser avec ce coupon à :

**ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES** 
RÉGION OCCITANIE

Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables

À l'adresse de la
Représentation Territoriale de Montpellier
661, rue Louis Lépine, BP 31175 - 34009 Montpellier Cedex 1

*MERCİ DE LIBELLER IMPERATIVEMENT VOTRE CHÈQUE À **"FONDS DE DOTATION EMERAUDE SOLIDAIRE"**

NOM / PRÉNOM :

CABINET :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE : E-MAIL :

Date :

Signature :

Votre don sera réalisé au profit du Fonds de Dotation Émeraude Solidaire, organisme d'intérêt général habilité à émettre des reçus fiscaux au titre de l'article 200 et 238 bis du code général des impôts, ouvrant droit à une réduction fiscale. Émeraude Solidaire s'engage à placer l'intégralité de vos soutiens au sein de Café Joyeux pour accompagner l'ouverture du café-restaurant de Montpellier.

Le recueil de vos coordonnées est nécessaire au traitement de votre don et à l'émission de votre reçu fiscal. Conformément au règlement sur la protection des données personnelles, elles ne seront en aucun cas communiquées à des tiers, hormis Café Joyeux.